

# Charte Atelier de création

## Contrat moral d'engagement du participant et sa famille

### Exemplaire à rendre signé à la compagnie

Ce contrat est destiné aux participants des ateliers théâtre de la C<sup>ie</sup> Les Petites Fripouilles adultes et jeunes ainsi qu'à leurs parents. Participer à un atelier théâtre ou à un spectacle vivant est une aventure exaltante qui demande un investissement personnel important. Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour le bon fonctionnement de l'atelier. Ce contrat moral précise quelques règles élémentaires et les engagements que chacun est tenu de respecter, mais aussi de faire respecter.

#### A/ L'engagement personnel du participant et de ses parents (pour les mineurs)

##### L'inscription à l'atelier théâtre, implique :

- Une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même.
- Le respect des règles de la collectivité.
- Un engagement à participer à toutes les séances sauf cas exceptionnel. (Prévenir de l'absence)
- Une disponibilité lors de la semaine de représentation en fin d'année scolaire.
- Le respect des autres participants, des intervenants, des consignes et des règles de sécurité.
- La connaissance des textes par cœur pour le bon fonctionnement des répétitions et du spectacle.
- Le respect du lieu et du matériel (techniques, costumes, accessoires...)
- Le respect des horaires de début et de fin de séances.
- La participation à la conception des costumes, des accessoires et des décors du spectacle ainsi qu'à la diffusion des outils de communication pour la promo de la création.
- A partir de janvier, un engagement à ne pas quitter l'atelier avant les représentations de fin d'année, cela pourrait mettre en péril la création et le groupe.

##### Important

**Chacune des absences, a des conséquences sur le bon fonctionnement de l'atelier, et peuvent si elles sont fréquentes remettre en cause le projet collectif. Nous nous réservons le droit, après discussion avec l'élève et ses parents, de suspendre sa participation à l'atelier. (Un calendrier prévisionnel des séances de l'année vous sera donné lors des premières séances). Il est important que le dialogue et l'échange entre les parents, les enfants et les intervenants soit le plus ouvert possible.**

#### B/ Mise en scène

Les différents rôles sont distribués selon le niveau et les possibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la création et du spectacle. Les consignes indiquées par le metteur en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la création. Chacun doit disposer des moyens de progresser.

#### C/ Costumes, accessoires et décors

Les costumes et les accessoires sont confectionnés avec le plus grand soin. Chacun doit se sentir responsable de ceux-ci. En cas de disparition ou détérioration, il convient de nous en avertir dès que possible.

##### L'élève et les parents s'engagent à :

- Gérer avec soin le (ou les) costume(s) qui lui est (sont) confié(s).
- Ne rien modifier à un costume sans l'avis des intervenants.
- Rendre les costumes lavés suivant les consignes données et aux dates prévues.
- Prendre soin des accessoires qui y sont rattachés. La préparation des accessoires est à la charge de chacun, lors des répétitions et des spectacles.
- 

---

**Initiales des signataires :**

Nous demanderons une aide dans l'année aux parents et aux participants pour la confection et fabrication des décors, costumes et accessoires. Des temps seront organisés à cet effet si besoin. Il est important que parents et jeunes participes et s'implique le plus possible pour la réussite du projet.

## D/ Droit à l'image

Le participant (et ses parents pour les mineurs) autorise l'association « Les Petites Fripouilles » à utiliser l'image de l'élève sur tous supports (Photos, site internet, affiche, pub, vidéo, DVD, CD, etc) pour la communication du spectacle et de l'atelier. **Une autorisation devra être signée à cet effet.**

### Fournitures à prévoir dès septembre :

- Un lutin d'une vingtaine de vues
- Un cahier et des stylos.

## E/ SEANCES

**Lieux :** Salle des fêtes ou salle Gaston Taurin (selon les dispo des salles)

Le calendrier fourni en début d'année n'est pas figé. Il est possible que certaines séances soient annulées ou déplacées en fonction des besoins, des disponibilités ou des impératifs de nos intervenants.

## ATTENTION - IMPORTANT

**Les intervenants se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets personnels (bijoux, montres, argent, téléphone portable...).**

**L'association en concertation avec l'intervenant et les représentants de la commune se réserve le droit de mettre un terme à la participation aux ateliers d'un jeune si celui si ne respecte pas les règles évoquées dans ce contrat moral.**

Fait en deux exemplaires le 1er Septembre à Brionne



## **A remplir et nous retourner avec la fiche d'inscription**

**A l'adresse suivante : Les petites fripouilles 21 rue des Canadiens – 27800 Brionne  
Ou à redonner en mains propres avant fin septembre**

Nous avons pris connaissance et nous acceptons tous les termes et toutes les conditions du fonctionnement de cet atelier.

Le participant à l'atelier

Nom, prénom : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature

Les parents ou représentant légal (obligatoire pour les mineurs)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature(s)



# Charte Atelier de création

## Contrat moral d'engagement du participant et sa famille

### Exemplaire pour la famille

Ce contrat est destiné aux participants des ateliers théâtre de la C<sup>ie</sup> Les Petites Fripouilles adultes et jeunes ainsi qu'à leurs parents. Participer à un atelier théâtre ou à un spectacle vivant est une aventure exaltante qui demande un investissement personnel important. Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour le bon fonctionnement de l'atelier. Ce contrat moral précise quelques règles élémentaires et les engagements que chacun est tenu de respecter, mais aussi de faire respecter.

#### A/ L'engagement personnel du participant et de ses parents (pour les mineurs)

##### L'inscription à l'atelier théâtre, implique :

- Une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même.
- Le respect des règles de la collectivité.
- Un engagement à participer à toutes les séances sauf cas exceptionnel. (Prévenir de l'absence)
- Une disponibilité lors de la semaine de représentation en fin d'année scolaire.
- Le respect des autres participants, des intervenants, des consignes et des règles de sécurité.
- La connaissance des textes par cœur pour le bon fonctionnement des répétitions et du spectacle.
- Le respect du lieu et du matériel (techniques, costumes, accessoires...)
- Le respect des horaires de début et de fin de séances.
- La participation à la conception des costumes, des accessoires et des décors du spectacle ainsi qu'à la diffusion des outils de communication pour la promo de la création.
- A partir de janvier, un engagement à ne pas quitter l'atelier avant les représentations de fin d'année, cela pourrait mettre en péril la création et le groupe.

##### Important

**Chacune des absences, a des conséquences sur le bon fonctionnement de l'atelier, et peuvent si elles sont fréquentes remettre en cause le projet collectif. Nous nous réservons le droit, après discussion avec l'élève et ses parents, de suspendre sa participation à l'atelier. (Un calendrier prévisionnel des séances de l'année vous sera donné lors des premières séances). Il est important que le dialogue et l'échange entre les parents, les enfants et les intervenants soit le plus ouvert possible.**

#### B/ Mise en scène

Les différents rôles sont distribués selon le niveau et les possibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la création et du spectacle. Les consignes indiquées par le metteur en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la création. Chacun doit disposer des moyens de progresser.

#### C/ Costumes, accessoires et décors

Les costumes et les accessoires sont confectionnés avec le plus grand soin. Chacun doit se sentir responsable de ceux-ci. En cas de disparition ou détérioration, il convient de nous en avvertir dès que possible.

L'élève et les parents s'engagent à :

- Gérer avec soin le (ou les) costume(s) qui lui est (sont) confié(s).
- Ne rien modifier à un costume sans l'avis des intervenants.
- Rendre les costumes lavés suivant les consignes données et aux dates prévues.
- Prendre soin des accessoires qui y sont rattachés. La préparation des accessoires est à la charge de chacun, lors des répétitions et des spectacles.
- 

---

**Initiales des signataires :**

Nous demanderons une aide dans l'année aux parents et aux participants pour la confection et fabrication des décors, costumes et accessoires. Des temps seront organisés à cet effet si besoin. Il est important que parents et jeunes participent et s'impliquent le plus possible pour la réussite du projet.

## **D/ Droit à l'image**

Le participant (et ses parents pour les mineurs) autorise l'association « Les Petites Fripouilles » à utiliser l'image de l'élève sur tous supports (Photos, site internet, affiche, pub, vidéo, DVD, CD, etc) pour la communication du spectacle et de l'atelier. **Une autorisation devra être signée à cet effet.**

### **Fournitures à prévoir dès septembre :**

- Un lutin d'une vingtaine de vues
- Un cahier et des stylos.

## **E/ SEANCES**

**Lieux :** Salle des fêtes ou salle Gaston Taurin (selon les dispo des salles)

Le calendrier fourni en début d'année n'est pas figé. Il est possible que certaines séances soient annulées ou déplacées en fonction des besoins, des disponibilités ou des impératifs de nos intervenants.

## **ATTENTION - IMPORTANT**

**Les intervenants se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets personnels (bijoux, montres, argent, téléphone portable...).**

**L'association en concertation avec l'intervenant et les représentants de la commune se réserve le droit de mettre un terme à la participation aux ateliers d'un jeune si celui-ci ne respecte pas les règles évoquées dans ce contrat moral.**

Fait en deux exemplaires le 1er Septembre à Brionne

